

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 7 juillet 2022</b>	<b>N° 2022-420</b>

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME  
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet  
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet  
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet  
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet  
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet  
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet  
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet  
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet  
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet  
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet  
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet  
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet  
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet  
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet  
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet  
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet  
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet  
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet  
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet  
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet  
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet  
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet  
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet  
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 7 juillet 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction pilotage emploi et dialogue social  <b>Service Evaluation et Développement des Compétences</b>	<b>N° 2022-420</b>

---

**Délibération plan de formation - Bilan du plan 2021 - Plan 2022 - Annexes - Décision - Adoption**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'élaboration du Plan de Formation est une obligation qui trouve sa source dans les lois du 26 janvier 1984 (relative à la formation publique territoriale), et du 12 juillet 1984 (portant sur la formation des agents). La loi du 19 février 2007 est venue confirmer cette obligation en consacrant le plan de formation comme un outil de formalisation des besoins en formation des agents.

La loi du 6 Août 2019 portant sur la transformation de la fonction publique a par ailleurs apporté des évolutions importantes en matière de formation avec notamment :

- L'élargissement du recours aux contractuels et l'introduction de nouvelles obligations de formation,
- Le renforcement de la mobilité et l'accompagnement des transitions professionnelles dans la fonction publique et le secteur privé (par la portabilité des droits CPF notamment).

Dans un contexte général en évolution constante, la formation professionnelle représente :

- Pour notre Etablissement public, un levier majeur d'accompagnement et de transformation permettant de faire face efficacement aux mutations institutionnelles, économiques et sociales,
- Pour l'agent, l'opportunité de développer et d'adapter ses compétences pour garantir et favoriser sa mobilité.

Le domaine de la formation a connu sur ces 2 dernières années de profondes mutations en particulier dans le domaine des techniques d'animation (e-learning, webinaire, vidéo pédagogique, MOOC ...).

La première partie du rapport, est consacrée à la présentation du bilan 2021 qui marque un certain retour au développement de l'offre de formation, malgré l'impact de la crise sanitaire sur une partie de l'année.

La construction du plan de formation 2022 quant à elle, est l'occasion de préciser les premières orientations stratégiques de notre Etablissement public, mais aussi d'ouvrir le dialogue avec l'ensemble des acteurs.

Elus, représentants du personnel, agents, cadres et DRH qui ont un rôle majeur à jouer pour définir et mettre en œuvre la politique de formation. Le présent rapport, complété d'une présentation détaillée de la structuration du plan de formation 2021 et du projet de plan de formation 2022,

## ▣ Bilan 2021 du Plan de formation de Bordeaux Métropole

### Sur le plan quantitatif : Présentation des principaux éléments chiffrés

12 597 jours de formation ont été mis en œuvre en 2021, soit une augmentation de 21% par rapport à 2020. Cette évolution doit toutefois être relativisée dans la mesure où 2020 fut une année particulièrement impactée par le contexte sanitaire et ses effets induits.

5637 départs en formation, ont été comptabilisés soit une croissance de 15,15% par rapport à 2020.

2898 agents ont suivi une formation (contre 2501 en 2020 soit + 397 agents).

Le taux d'accès à la formation est de l'ordre de 50%.

Le budget 2021 consacré à la formation représente plus d'un million d'euros (1.137.000€)

La participation versée au CNFPT a été de l'ordre de 1.278.257€

**Le plan EDN** qui s'adresse aux cadres et encadrants de nos 3 entités représente environ 10% de l'activité formation. 1970 jours de formation et 1264 inscriptions ont été réalisés en 2021. 607 agents ont suivi une formation dans le cadre de ce dispositif.

**L'école interne** propose quant à elle environ 10% de l'offre de formation globale. 290 sessions ont été organisées, et 1275 agents ont été formés. En 2021 l'école interne a mobilisé 93 formateurs. 60 modules et différents parcours spécifiques ont été organisés en lien avec les métiers en tension (Gestionnaire comptable, Instructeurs AOS, Acheteurs...).

Une action spécifique a été mise en place pour faciliter le développement de la compétence bureautique afin notamment de développer l'autonomie des agents dans leur démarche d'apprentissage ou de mobilité.

### **La croissance des demandes de CPF.**

En 2021 nous avons enregistré 38 demandes de CPF, 34 ont été validées.

### Éléments d'analyse du plan 2021 :

L'activité formation malgré une reprise marquée sur 2021 a été largement impactée par le contexte sanitaire. De nombreuses formations ont été reportées sur 2022 ou annulées (absences des formateurs ou des agents pour cas de Covid et / ou cas contact). Par ailleurs le respect des mesures sanitaires nous a amené à doubler les formations (respect des jauges)

Les tendances antérieures se sont confirmées : **Plus de 80% de l'offre de formation concernent 6 domaines principaux :**

- o Hygiène sécurité santé au travail
- o Repères et outils fondamentaux
- o Evolution professionnelle
- o Informatique et Bureautique
- o Génie technique et environnement
- o Management

**Les actions rattachées aux orientations stratégiques communes aux 3 entités se sont poursuivies.** On retrouve :

La lutte contre les discriminations et l'égalité hommes femmes

Le management

La sécurisation de la commande publique  
Le développement personnel

**Dans le cadre de l'école interne, la priorité a été donnée aux socles de compétences et aux formations métiers (Bureautique, cycle commande publique, Gestionnaire finances, AOS, logiciels métiers...)**

### Le partenariat avec le CNFPT

La convention triennale 2019-2021 prévoyait 350 jours de formation intra par an sur les 3 ans soit au total 1 050 jours pour les 3 entités. 776 jours ont été mis en œuvre soit un **taux de réalisation de 74%**.

Cela traduit un bon niveau d'activité malgré des éléments de contexte complexes (Crise sanitaire, évolution de nos organisations respectives etc..).

Sur les 3 années ont été formés dans le cadre des inter CNFPT :

- 1746 agents pour Bordeaux Métropole
- 1387 agents pour la ville de Bordeaux
- 148 agents pour le CCAS

Soit au total **3281 agents** toutes collectivités confondues.

### Bilan du partenariat :

---

#### ✓ Les objectifs de formation ont été réalisés dans de nombreux domaines

- o Accompagnement des enjeux stratégiques précités
- o Accompagnement des agents (Parcours de remise à niveau en maths et français, prépa concours et examens, formation d'intégration...)
- o Formations spécifiques pour certaines directions (cycle commande publique, finances, assermentation, formation management pour les non encadrants et encadrants de la direction de la collecte)
- o Formations EDN (Pres de 40% de l'offre de formation du plan EDN est organisée dans le cadre des intra CNFPT)
- o Accompagnement de l'école interne (Professionnalisation de l'école interne notamment (Evolution des méthodes pédagogiques, développement de formation en distanciel...)

#### ✓ Qualité des intervenants, des contenus et des supports de formation

### Perspectives :

---

#### Renouvellement de la convention de partenariat

Une convention transitoire portant sur la seule année 2022 a été mise en place. Elle couvre la période 2022 et prévoit 350 jours de formation intra.

**A ce jour** : 256 jours de formation ont été programmés et 102 sont en cours de programmation. Dès le mois de juin les travaux seront engagés pour préparer le futur partenariat 2023-2025 en vue du conseil de Bordeaux Métropole du mois de décembre.

**Nouvelle organisation du CNFPT** : Depuis le mois de septembre 2021, le CNFPT s'est réorganisé dans le cadre du principe de régionalisation. L'antenne de la Gironde a été créée, elle se structure autour d'un guichet unique qui répond à toutes les demandes qu'elle qu'en soit la nature (Formation intra, intégration, prépa concours ...)



## LE PLAN DE FORMATION 2022

### Un outil de développement des compétences et de modernisation

Le plan de formation 2022 s'inscrit dans le projet de plan triennal 2022-2024 qui se structure

autour de 6 axes stratégiques.

Axe 1 - **Accompagner les enjeux sociétaux et environnementaux**

Axe 2 - **Soutenir les démarches publiques innovantes**

Axe 3 - **Accompagner le développement des pratiques numériques**

Axe 4 - **Favoriser des trajectoires dynamiques / Accompagner les parcours professionnels**

Axe 5 - **Développer les compétences des encadrants/ Former les encadrants**

Axe 6 - **Promouvoir la qualité de vie au travail et préserver la santé et la sécurité des agents**

**Les grands principes de la politique de formation ont été réaffirmés :**

Cohérence / Enjeux partagés / Lisibilité / Accès facilité / Offre diversifiée d'adéquation et de qualité / Optimisation / Proximité / Partenariat / Valorisation

### **Méthodologie d'élaboration du plan de formation :**

L'élaboration du plan d'orientation de la formation s'inscrit dans un cadre global, ont été pris en compte pour son élaboration :

- o Les priorités de notre Etablissement Public en matière de gestion des ressources humaines
- o Les besoins exprimés par les agents et les managers dans le cadre des entretiens professionnels, de l'élaboration des projets de service et à l'occasion du recensement des besoins individuels et collectifs.
- o Les besoins identifiés par les différents services de la Direction des Ressources Humaines
- o Le répertoire des métiers

Pour exemple ci-dessous les premiers éléments issus des besoins collectifs des Directions générales.

- **Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)**

Les actions retenues consistent à la fois à faciliter le développement de services innovants à valeur ajoutée pour les usagers et les services internes ainsi qu'à monter en compétence sur les méthodes d'innovation.

- **Direction générale des ressources humaines et de l'administration générale**

La professionnalisation des agents des ressources humaines passe notamment par les formations liées à la relation usager (logiciel métier) mais aussi par le renforcement de l'expertise métier par des parcours adaptés.

- **Direction générale du développement économique**

Des formations spécifiques sont prévues notamment celles liées au développement économique local et à la transition énergétique mais aussi à l'accompagnement des projets d'économie circulaire.

- **Direction générale des territoires (DGT)**

Ont été mis en place des cycles de formation visant à renforcer les compétences dans le domaine de la commande publique et des finances, mais aussi des formations visant à renforcer la professionnalisation des équipes dans le cadre de l'instruction des AOS (Solutions compensatoires, nouvelles modalités d'instruction (dématérialisation))

**Ces premiers éléments seront complétés après qu'aient été précisés les besoins liés aux projets de direction que les managers vont s'attacher à écrire ou ré-écrire avec leurs collaborateurs, pour adapter l'organisation aux objectifs du projet de mandature.**

### **Analyse du besoin et organisation de la réponse aux besoins en formation identifiés**

- o **Les besoins collectifs**

A l'issue d'un travail de co construction avec les directions et les services la réponse au besoin est organisée dans le cadre du partenariat avec le CNFPTt (intra cnfpt), par l'offre de formation interne ou par le recours aux prestataires privés dans le cadre de marchés de

formation.

#### o **Les besoins individuels**

La réponse peut être trouvée dans le cadre de l'offre de formation catalogue du CNFPT dans l'offre de formation interne ou par le recours aux prestataires privés.

Pour répondre aux besoins de formation très spécifiques (Expertise, évolution de la réglementation...) les directions générales disposent d'une enveloppe financière déconcentrée d'un montant de 40.000€.

### **Contenu du plan de formation 2022**

#### **Les moyens financiers dédiés**

En 2022 la formation dispose d'un budget de 1.2 millions d'euros. 32% du budget est dédié aux formations de professionnalisation (individuelles), 29% aux formations réglementaires, 21% aux formations collectives (hors partenariat CNFPT)

15% du budget soit 180.000€ est alloué au financement des demandes validées dans le cadre du dispositif du Compte Personnel de Formation (CPF).

#### **La structure du plan 2022**

4443 demandes ont été recensées

- 1958 ont été émises par des femmes et 2485 par des hommes,
- 2394 agents de catégorie C - 1231 de catégorie A - 818 de catégorie B,
- Par Direction Générale : La DGT et la DGTERE (Ex DGHQV) représentent à elles seules 64% des demandes ce qui s'explique principalement par leurs domaines d'activités très impactés par les formations réglementaires obligatoires.

L'accompagnement par la formation des agents concernés par la création de la régie de l'eau vient accroître le volume des demandes de formations issues de la Direction de l'Eau.

6 domaines principaux sont concernés par les besoins en formation :

- Les formations Hygiène sécurité et santé : 1171 demandes de formation
- Le management : 929 demandes de formation
- La bureautique et l'informatique : 626 demandes de formation
- Le génie technique : 592 demandes de formation
- Les repères et outils fondamentaux : 316 demandes de formation
- La gestion des ressources humaines : 312 demandes de formation

### **L'évaluation du Plan de formation 2022**

A l'issue de l'année 2022, un bilan des actions de formation réalisées sera établi. Il sera transmis aux directions et également présenté en Comité Technique.

### **Les Conditions d'Exécution du Plan de Formation 2022**

Le Plan de formation reste soumis à certaines contraintes et conditions, à savoir :

- Fiabiliser le recensement (définition claire du besoin)
- L'investissement des agents qui doivent être présents en formation (l'absentéisme est encore important, annulations à la dernière minute, absences non motivées)
- L'investissement des managers dans l'accompagnement de leurs équipes (le principal motif d'absence reste l'absence pour raison de service).
- Le contenu du partenariat avec le CNFPT (Volume de jours de formation et nature de l'offre)
- Le calendrier de déploiement du portail d'inscription des agents (Dispositif aujourd'hui expérimenté sur le Plan EDN)
- Le contexte sanitaire

Le Plan de formation 2022 sera communiqué au CNFPT qui établira, entre autres, sur cette base son programme de formation.

Le Bilan chiffré et détaillé du plan de formation 2021 est joint en annexe du présent rapport ainsi que le projet de plan de formation 2022.

Pour expédition conforme,

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales (articles L5217-1 et L5217.2),

**VU** la loi 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi 84-894 du 12 Juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la loi du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant que :**

Le Plan de Formation 2022 des agents de Bordeaux Métropole est :

- Un outil essentiel visant à maintenir et à développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions de Service Public de notre Etablissement public,
- Une obligation légale.

## DECIDE

**Article 1 :** l'approbation du Plan de Formation 2022 des agents Bordeaux Métropole

**Article 2 :** que les crédits nécessaires à l'exécution du Plan de Formation 2022 des agents de Bordeaux Métropole sont bien inscrits à la section de Fonctionnement du Budget de l'exercice en cours : **Opération** 05P187 Ø 001 – **Tranche** 05 – **Nature analytique** 6184 – **CDR** GBB 05

**Article 3 :** la communication du Plan de Formation 2022 des agents de Bordeaux Métropole au CNFPT par Monsieur le Président de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>12 JUILLET 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>12 JUILLET 2022</b>	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON